

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS51

présenté par

Mme Bagarry, M. Chiche et Mme Gaillot

ARTICLE 47 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par amendement, le Sénat a introduit l'allongement de la durée de cotisations et l'allongement d'un de l'âge légal de départ à la retraite, sans concertation, sans débat public, alors qu'une telle disposition mérite un large débat public, comme l'a démontré les derniers débats sur la réforme de notre système de retraite.

Pour l'ensemble de ces raisons, il vous est proposé de supprimer cet article.